

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 4826

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions simplifiée au capital de 14 439 500,00 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-et-un février,

La soussignée,

La société REALITES, Société Anonyme au capital de 23.356.249,33 euros, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 451 251 623,
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE,

Ce jour, en application de l'article 22 des statuts de la Société :

a pris les décisions suivantes :

- Démission d'un Directeur Général Délégué,
- Nomination de Monsieur Nicolas BANY en qualité de Directeur Général Délégué - Région CENTRE-LOIRE,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission d'un Directeur Général Délégué)

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Thomas LIERMAN de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 31 décembre 2021 minuit.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Nicolas BANY en qualité de Directeur Général Délégué - Région CENTRE-LOIRE)

L'Associé Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée et conformément à l'article 18 des statuts :

- **Monsieur Nicolas BANY**
Demeurant professionnellement au 22 place de la Résistance - 37000 TOURS

en qualité de Directeur Général Délégué Région CENTRE-LOIRE de la Société, à effet du 1^{er} mars 2022.

Monsieur Nicolas BANY exercera ses fonctions de Directeur Général Délégué conformément aux dispositions légales et statutaires, notamment conformément à l'article 18.2 des statuts.

L'Associé Unique décide qu'en sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Nicolas BANY exercera ses fonctions sur l'ensemble de la région CENTRE-LOIRE.

Il disposera ainsi des pouvoirs pour représenter la Société sur l'ensemble de la région CENTRE-LOIRE et signer tous documents nécessaires, à l'effet de mener à bien les projets dont il a la charge.

La fonction de Directeur Général Délégué reste encadrée par les procédures et le système de gouvernance de l'entreprise. Monsieur Nicolas BANY prend acte de ce système de procédure et prend l'engagement de s'y conformer scrupuleusement, engageant ainsi sa responsabilité face à l'actionnariat unique de la Société.

Par ailleurs, au titre de son mandat, Monsieur Nicolas BANY aura les pouvoirs qui lui sont octroyés par les statuts de la Société et plus particulièrement par l'article 18.4 desdits statuts dans la limite du respect des procédures de l'entreprise et des décisions prises par l'Associé unique et le Président de la Société.

L'Associé Unique prend acte du fait que Monsieur Nicolas BANY a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général Délégué qui viendraient à lui être conférées, et qu'il remplissait toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

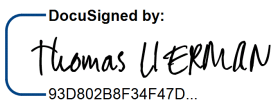
TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné dans le registre de ses décisions.

La société REALITES
Représentée par Monsieur Thomas LIERMAN

DocuSigned by:

93D802B8F34F47D...

Associé Unique